



# PLAIDOYER POUR UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA SÉCURITÉ DANS LES ESPACES CIVIQUES RESTREINTS EN AFRIQUE

Leçons tirées du Burundi, de République centrafricaine, d'Éthiopie,  
du Niger, de Somalie/du Somaliland et du Soudan du Sud



Knowledge  
Management  
Fund

Knowledge  
Platform  
Security &  
Rule of Law



OXFAM

La société civile joue un rôle essentiel dans la promotion de mesures de sécurité inclusives axées sur l'être humain, qui préservent la sécurité de toutes et tous au quotidien. Ce rôle est d'autant plus important dans les contextes fragiles et affectés par des conflits, caractérisés par une forte insécurité. Cependant, un espace civique restreint entrave l'action de la société civile. Malgré tout, au Burundi, en Éthiopie, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie/au Somaliland et au Soudan du Sud, la société civile a développé des stratégies visant à utiliser, protéger et ouvrir l'espace civique dans le but de promouvoir des mécanismes de sécurité et de paix inclusifs et axés sur l'être humain.

© Oxfam International et African Security Sector Network, juillet 2020

Ce document d'information a été rédigé par Tamara Göth et Sarah Pelham. Oxfam remercie les membres de la société civile au Burundi, en Éthiopie, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie/au Somaliland et au Soudan du Sud, ainsi que l'Institute for Security Studies (ISS Africa), qui ont participé à l'événement d'apprentissage de février 2020, et dont l'expertise et les expériences ont été une source d'inspiration pour ce document. Sans leurs contributions précieuses, le présent document n'aurait pu voir le jour. Oxfam remercie également Eboe Hutchful et Niagalé Bagayoko du réseau African Security Sector Network (ASSN) et Amy Croome, Barbara Oosters, Elizabeth Deng, Jorrit Kamminga, Maria van Ruiten, Martin Butcher, Moussa Boucar, Muna Abdillahi, Omayma Gutbi, Rebecca Moriku et Salima Ahmadou d'Oxfam, pour leurs contributions à l'écriture de ce rapport, ainsi qu'Helen Bunting et Adam Houlbrook pour avoir révisé ce contenu.

Oxfam souhaite également remercier la Knowledge Platform Security and Rule of Law (Knowledge Management Fund) des Pays-Bas, pour son rôle dans l'organisation de l'événement d'apprentissage, et la Commission de l'Union africaine qui a accueilli l'événement. L'atelier est né de la collaboration continue d'Oxfam, l'ASSN, la société civile et l'Union africaine, sous l'égide du projet « Towards a Worldwide Influencing Network » (Vers un réseau d'influence mondial) du partenariat stratégique d'Oxfam Novib et du Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives aux politiques de développement et humanitaires. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International et African Security Sector Network en juillet 2020.

DOI : 10.21201/2020.6157

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photo de couverture : Des femmes militant pour le changement et l'égalité entre les genres à Djouba, au Soudan du Sud, lors d'une manifestation pacifique en décembre 2018. Crédit photo : Samir Bol.

Traduction et relecture : Morgane Menichini et Barbara Scottu

# RÉSUMÉ

Chaque jour, des femmes, des filles, des garçons et des hommes vivant dans des pays touchés par des conflits se retrouvent dans des situations d'insécurité extrême. Souvent, les institutions qui doivent assurer la protection des civil-e-s, dont la police et l'armée, sont elles-mêmes impliquées dans des violations des droits humains. Dans de nombreux pays, le secteur de la sécurité est fondé sur une vision de la sécurité centrée sur l'État qui ne tient pas suffisamment compte des besoins de sécurité des personnes, des communautés et des groupes marginalisés et qui renforce les inégalités entre les genres. Il est urgent de repenser ce secteur pour assurer l'intégration des questions de genre, rendre les mécanismes de sécurité plus humains et les inscrire dans la sphère locale. Comme le notent l'Union africaine, les Communautés économiques régionales d'Afrique et l'ONU, la société civile joue un rôle essentiel dans la promotion, la concrétisation et le contrôle de l'inclusivité des processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et la redevabilité des États et autres acteurs et actrices du secteur de la sécurité. Toutefois, la nature hautement politique et sensible du secteur de la sécurité et de la RSS donne lieu à des défis particuliers pour la société civile et limite sa marge de manœuvre, notamment dans les pays affectés par des conflits où l'espace civique est restreint.

Le présent document d'information évoque certaines des approches qui ont permis aux organisations de la société civile au Burundi, en Éthiopie, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie/au Somaliland et au Soudan du Sud de préserver l'espace civique et de reprendre le contrôle de celui-ci en matière de questions de sécurité en tirant profit de l'expérience de chaque pays. Elle traite en particulier d'études de cas sur le Niger et le Soudan du Sud, et est basée en grande partie sur les enseignements de l'événement d'apprentissage de février 2020, organisé sur deux jours en présence de la société civile par Oxfam et l'African Security Sector Network et accueilli par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Ce document d'information met l'accent sur les principales difficultés rencontrées par la société civile en termes de travail d'influence :

- *L'accès limité à l'information et la censure*, qui restreignent la capacité des organisations de la société civile (OSC) et des médias à surveiller les actions des autorités et à leur demander de rendre des comptes et peuvent compromettre leur sécurité si elles/ils critiquent les gouvernements ou d'autres acteurs et actrices du secteur de la sécurité.
- *Un nombre restreint d'OSC travaillant sur la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance* du fait de la nature hautement sensible de la RSS et de croyances qui veulent que le secteur de la sécurité soit piloté par les acteurs et actrices du secteur de la sécurité plutôt que par la société civile, ce qui donne lieu à des lacunes en termes de connaissances et de capacités.
- *Des lois et réglementations restrictives*, qui peuvent être utilisées à mauvais escient dans l'optique de limiter les libertés de réunion, d'expression, d'association et d'information, en particulier dans les contextes où la société civile est perçue comme une menace, notamment par une mise en œuvre arbitraire et des obstacles administratifs.
- *Une volonté de discréditer la société civile* de la part des gouvernements, entre autres, qui affecte en particulier les organisations de femmes et les groupes plus marginalisés.
- Une forte prévalence *des menaces, des intimidations et des arrestations arbitraires* chez les représentant-e-s de la société civile, ce qui entraîne une élévation des risques et oblige les OSC à prendre des mesures de prévention.

- *Une tendance à la polarisation et à la méfiance au sein de la société civile*, en particulier dans les contextes affectés par des conflits et la violence, donnant lieu à une fragmentation et à un manque de soutien entre OSC.
- Des tensions au sein de la société civile, alimentées par la concurrence engendrée par *l'accès limité à des financements et à des ressources*.
- La contribution *d'acteurs et actrices non étatiques*, notamment de groupes armés, d'entreprises et de la société civile elle-même, au rétrécissement de l'espace civique pour certains groupes de personnes, par exemple lorsque les groupes de femmes sont réduites au silence par d'autres segments de la société.

Les opportunités et stratégies employées par la société civile ayant contribué à gérer ces restrictions, à préserver l'espace civique et à reprendre le contrôle de celui-ci comprennent :

- *La mise en avant de l'expérience de la société civile pour asseoir sa crédibilité* et prouver sa valeur ajoutée par le biais d'une expertise technique et thématique prouvée, ce qui renforce sa crédibilité et son influence.
- *Le dialogue et des mesures de consultation et de renforcement de la confiance entre la société civile et les acteurs et actrices étatiques* par le biais d'approches non conflictuelles et transparentes, une condition essentielle au développement des relations et de la confiance envers les autorités.
- La collaboration sur des thèmes d'intérêt commun et la *création de réseaux de la société civile et de partenariats cohérents* entre plusieurs secteurs et segments de la société, pour renforcer la confiance et atténuer les risques dans les contextes où les menaces et les intimidations sont prévalentes.
- *La formation d'une société civile inclusive, à même de rendre des comptes et légitime*, diverse par nature, fiable, faisant preuve de transparence envers les autres organisations et les personnes qu'elles servent, les membres du public et les acteurs et actrices externes, et basée sur des liens forts avec les communautés.
- *Des stratégies d'influence localisées et adaptables caractérisées par une intégration transformatrice des dimensions de conflit et de genre*, et un engagement flexible à long terme, en particulier dans les pays affectés par des conflits où le contexte est instable et où l'espace civique peut rétrécir brutalement.
- *L'utilisation de l'influence et du soutien des acteurs et actrices régionaux/ales, des bailleurs internationaux et d'autres parties prenantes* pour encourager les États et les autorités à employer des processus inclusifs et à se mobiliser politiquement en faveur de la réforme et de l'espace civique.

Si l'espace civique est essentiel à la mise en place de mécanismes de sécurité inclusifs et axés sur l'être humain, les conflits et la fragilité contribuent à son rétrécissement et à sa fermeture. Diverses parties prenantes régionales et internationales peuvent appuyer la société civile dans son ambition de donner du poids aux voix des citoyen-ne-s dans le secteur de la sécurité :

- **L'Union africaine et les communautés économiques régionales** doivent renforcer les mécanismes institutionnels et mettre en œuvre la formule de Livingstone<sup>1</sup> pour stimuler la participation d'organisations de la société civiles diverses, établir des secrétariats des OSC au niveau des Communautés économiques régionales et leur donner du pouvoir, développer des mécanismes pour aider les États-membres de l'Union africaine à encourager la participation des OSC dans les structures de sécurité nationales et aider la société civile à reprendre le contrôle d'espaces restreints.
- **Les ONG internationales** doivent encourager l'appropriation du projet par les populations locales et créer des liens entre les initiatives locales, les bailleurs de fonds internationaux et d'autres parties prenantes, y compris des organisations

communautaires moins formalisées, et militer pour la protection de l'espace civique, en particulier dans les pays où les autorités sont connues pour être répressives.

- **Les bailleurs et parties prenantes internationales** doivent fournir un soutien systématique et diplomatique à la société civile locale, notamment par le biais d'un investissement flexible sur le long terme et d'un appui politique et d'une protection en période de crise, utiliser leur influence pour promouvoir l'espace civique, aider les OSC à développer des stratégies d'influence de la RSS adaptables et transformatrices au niveau des dimensions de conflit et de genre, et faciliter la conception d'une RSS spécifique au contexte, inclusive et caractérisée par une intégration des questions de genre par les institutions nationales et régionales.



Un groupe de personnes de la communauté de Gilo, en Éthiopie, discutent des effets de la sécheresse. Crédit photo : Pablo Tosco/Oxfam Intermón.

## 1 INTRODUCTION

Chaque jour, des femmes, des filles, des garçons et des hommes vivant dans des pays touchés par des conflits se retrouvent dans des situations d'insécurité extrême et font l'objet de menaces de mort, d'enlèvements, de recrutements forcés par des groupes armés et d'actes de violence sexuelle<sup>2</sup>. Dans certains cas, les institutions qui doivent assurer la protection des civil-e-s, dont la police et l'armée, sont elles-mêmes impliquées dans des violations des droits humains<sup>3</sup>. Même dans les pays où des efforts sont faits pour réformer le secteur de la sécurité, des représentant-e-s de la communauté civile, des responsables politiques, des acteurs et actrices du secteur de la sécurité travaillant pour l'État et des bailleurs externes favorisent une vision de la sécurité centrée sur l'État, manquant ainsi de prendre en charge les besoins de sécurité individuels et communautaires de manière adéquate. Il est urgent de repenser ce secteur pour veiller à ce que les services de sécurité et les processus de RSS profitent aux personnes qu'ils sont censés protéger et à ce qu'ils prennent en compte divers groupes, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap. Prendre la décision de réformer le secteur de la sécurité demande de reconnaître la nécessité d'une évolution de la mentalité des acteurs et actrices du secteur de la sécurité, mais dépend surtout de la volonté politique des institutions gouvernementales.

La société civile joue un rôle essentiel dans la promotion, la conception et le contrôle de la sécurité et dans la création d'un secteur de la sécurité plus humain, reposant sur une intégration transformatrice de la dimension de genre et inscrit dans la sphère locale. Les organisations de la société civile nationales et à plus petite échelle sur tout le continent africain occupent une place privilégiée pour rapprocher les citoyen-ne-s des États, mettre

l'accent sur les besoins de sécurité quotidiens des personnes, exiger la redevabilité des acteurs et actrices du secteur et renforcer la confiance entre citoyen-ne-s, gouvernement et fournisseurs de services de sécurité.

Toutefois, dans de nombreux pays affectés par des conflits, l'espace civique est restreint, au niveau des politiques comme des pratiques, ce qui limite la capacité de la société civile à œuvrer en faveur de mécanismes de paix et de sécurité inclusifs. Organisations de la société civile, militant-e-s et journalistes font face à des restrictions, voire des menaces, sanctionnant leur travail de plaider pour la redevabilité et l'État de droit. Ces restrictions prennent notamment la forme de lois et politiques contraignantes (ou appliquées de manière arbitraire), de restrictions de l'accès à des informations objectives et fiables, notamment à des médias indépendants, et de limitations de la liberté de réunion et de protestation légitime. En raison de la nature sensible et hautement politique des services de sécurité et de la réforme du secteur de la sécurité, lorsqu'elle milite pour des processus plus inclusifs et une sécurité davantage axée sur l'être humain, la société civile fait face à des défis particuliers.

#### **Encadré 1 : Quel est l'impact du coronavirus (COVID-19) sur l'espace civique ?**

La pandémie de coronavirus fait émerger de nouvelles difficultés pour la société civile et en exacerbe d'autres. Par exemple, les restrictions régulant les rassemblements publics entravent les consultations entre autorités et communautés. Les limitations strictes portant sur les déplacements et les événements, comme les fermetures de bureaux, perturbent les processus de paix<sup>4</sup> et la surveillance citoyenne visant la réduction des risques dans le secteur de la sécurité. On peut également craindre que les mesures d'endiguement du coronavirus soient utilisées pour restreindre l'espace civique, par exemple, si l'état d'urgence est prononcé et que des mesures de confinement sont imposées par les forces de sécurité<sup>5</sup>. Il est fondamental de veiller à ce que toutes les mesures soient pertinentes et atténuées dès que possible, et de garantir que les réponses à la pandémie prennent en compte les personnes, par l'application de mécanismes de prévention des abus contre les personnes et le respect des normes internationales en matière de coordination civilo-militaire<sup>6</sup>.

Ce document d'information met en lumière certaines des stratégies utilisées par les OSC dans plusieurs pays d'Afrique affectés par des conflits afin de promouvoir une sécurité inclusive et d'évoluer dans un espace civique restreint. Il reflète la collaboration continue entre Oxfam et le réseau African Security Sector Network (ASSN)<sup>7</sup>, ainsi que des OSC du Niger, de République centrafricaine, de Somalie/du Somaliland et du Soudan du Sud. Le présent document est basé principalement sur un événement d'apprentissage organisé sur deux jours en février 2020 par Oxfam et l'ASSN, et accueilli par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie, avec la participation d'OSC d'Afrique du Sud, du Burundi et d'Éthiopie.

Si les OSC qui ont participé à l'atelier travaillent dans des contextes bien différents, elles sont toutes concernées par les conflits armés, l'instabilité politique et la violence, et elles sont confrontées à l'insécurité, à une protection des civil-e-s insuffisante et à un espace civique restreint. Ce rapport ne propose pas une analyse approfondie de chaque contexte (par exemple, des différences souvent notées entre structures de sécurité francophones et anglophones et de la singularité de chaque secteur de la sécurité et des différents processus de RSS). Son objectif est plutôt d'étudier certaines difficultés rencontrées par les OSC en matière de travail d'influence, et de mettre en lumière les stratégies utilisées pour préserver l'espace civique relatif à la sécurité inclusive et de reprendre le contrôle de celui-ci. Il développe les études de cas sur le Niger et le Soudan du Sud. En outre, il a pour but de partager des stratégies pouvant être utilisées et adaptées par les OSC dans

leurs contextes nationaux et locaux afin de préserver et d'ouvrir l'espace civique, mais aussi de poursuivre leurs efforts essentiels en faveur d'une sécurité davantage axée sur l'être humain.

#### Encadré 2 : Pourquoi l'espace civique est-il si important ?

« L'espace civique fait référence aux structures, processus et instruments juridiques, et à l'absence de restrictions, **permettant aux citoyens de s'associer, de s'organiser et d'agir au sujet de problèmes qui les concernent, en dehors de la sphère privée, étatique ou économique. L'espace civique est essentiel pour que la société civile puisse subsister et se développer.** [...] Il est notamment possible de participer à la société civile seul, en tant que militant ou journaliste indépendant, ou en s'associant à d'autres personnes, faisant partie d'organisations locales, d'ONG, de syndicats, d'associations religieuses, de mouvements sociaux, d'initiatives populaires et d'autres groupes. »

Source : F. Inga, et al. (2018). *De l'espace pour se faire entendre : Mobiliser le pouvoir citoyen pour transformer l'espace civique*. Oxford : Oxfam GB, p. 4. <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/space-to-be-heard-mobilizing-the-power-of-people-to-reshape-civic-space-620523>. DOI : 10.21201/2018.3095

## 2 LA SÉCURITÉ INCLUSIVE ET LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis les années 1990, on remarque une réorientation globale des normes avec le délaissement d'une approche de la sécurité qui protégeait exclusivement l'État et les frontières nationales au profit d'une meilleure compréhension de l'importance de mettre la sécurité au service des personnes<sup>9</sup>. Cette nouvelle organisation ne vise pas uniquement la préservation et la protection des frontières nationales. **Une approche humaine de la sécurité repose sur une vision plus holistique, axée sur l'être humain, incluant des mécanismes de sécurité politique, sociale, économique et environnementale<sup>9</sup> et tenant compte du bien-être et des besoins souvent différents des femmes, des filles, des garçons et des hommes.**

Cette évolution est d'une importance fondamentale, en particulier dans les régions affectées par des conflits comme la République centrafricaine où, depuis la reprise du conflit en 2013, des milliers de personnes ont perdu la vie, plus de 1,3 million de personnes ont été contraintes de fuir et 2,6 millions de personnes comptent sur l'aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins de base<sup>10</sup>. Dans les pays affectés par des conflits, la somme des diverses formes de violence génère de l'instabilité et de l'insécurité pour les citoyen-ne-s. Par exemple, les femmes et les filles ont été particulièrement affectées par les violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles, perpétrées de manière systématique par diverses entités, notamment les forces de sécurité, les groupes armés ou le partenaire intime<sup>11</sup>. En 2019, en République centrafricaine, on signalait plus d'une allégation de violences basées sur le genre par heure en moyenne<sup>12</sup>. Ces violences n'étant souvent pas signalées, tout porte à croire que ce chiffre est largement sous-estimé<sup>13</sup>. En 2018, moins d'une personne sur quatre ayant été confrontées à des violences basées sur le genre a accédé à une assistance juridique, quelle qu'en soit la forme<sup>14</sup>, et le manque de protection contre les agresseurs est courant<sup>15</sup>.

En théorie, une approche inclusive et humaine de la sécurité devrait répondre aux besoins de toutes et tous, et en particulier des personnes depuis longtemps marginalisées ou désavantagées. En outre, ils sont essentiels à la promotion de la sécurité humaine<sup>16</sup>. Le genre est un facteur déterminant du risque, de la sécurité et de l'insécurité, et de la capacité à accéder aux acteurs et actrices des secteurs de la justice et de la sécurité<sup>17</sup>. Les femmes, les hommes et les personnes non binaires sont toutes susceptibles de faire face à des menaces en raison de leur genre<sup>18</sup> ; par exemple, dans les contextes affectés par des conflits, les hommes ont plus de risques de devoir intégrer de force un groupe armé, alors que les femmes sont souvent confrontées à des niveaux élevés de violences basées sur le genre, notamment des violences sexuelles<sup>19</sup>. Toutefois, les institutions du secteur de la sécurité tout comme les structures de gouvernance de la sécurité informelles ont tendance à légitimer et à renforcer les inégalités entre les genres, en dépit de la volonté d'intégrer les femmes au secteur, de l'implication active des femmes dans les combats lors de conflits<sup>20</sup> et de la charge disproportionnée qui pèse sur les femmes et les filles en période de conflit et face à l'adversité<sup>21</sup>.

### Encadré 3 : Qu'est-ce qu'une approche inclusive de la sécurité ?

Une approche inclusive de la sécurité facilite la participation active et significative et l'inclusion structurelle des citoyen-ne-s, des groupes vulnérables, des femmes et des organisations de la société civile (OSC) dans les politiques, les structures et les mécanismes afin de fournir des niveaux basiques de sécurité et de protection.

Source : J. Kamminga et A. Zaki. (2016). *Women, Peace and Security in Afghanistan after Brussels and Warsaw: Setting the Scene for a Technical Research Agenda*. Documents de discussion Bayan II.

Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page

[https://www.baag.org.uk/sites/www.baag.org.uk/files/resources/attachments/Bayan\\_WPSJ\\_Discussion\\_Paper.pdf](https://www.baag.org.uk/sites/www.baag.org.uk/files/resources/attachments/Bayan_WPSJ_Discussion_Paper.pdf), p. 3.

## RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

L'ambition de privilégier une approche de la sécurité axée sur l'être humain s'est accompagnée de l'émergence du concept de réforme du secteur de la sécurité (RSS), un processus d'évaluation, de réforme et de renforcement de l'efficacité et de la redevabilité des acteurs et actrices de ce secteur<sup>22</sup>, fréquemment réalisé en tandem avec une réforme du secteur de la justice. La RSS se produit souvent dans des pays fragiles et affectés par des conflits, où la sécurité et la gouvernance peuvent être affaiblies et où la police, l'armée et les acteurs et actrices non étatiques sont impliqués dans des violations des droits humains. Les dispositions relatives à la RSS sont régulièrement intégrées aux accords de paix entre les diverses parties d'un conflit et d'autres parties prenantes, et une réforme efficace du secteur de la sécurité a des effets positifs importants sur la réduction de la probabilité de réapparition de conflits violents et sur la sécurité des personnes<sup>23</sup>. En règle générale, le succès d'une RSS repose en grande partie sur l'appropriation du processus par les parties prenantes locales, ce qui signifie en principe que toutes les réformes doivent être conçues, gérées et mises en œuvre par des acteurs et actrices locaux/ales<sup>24</sup>.

Reconnaissant que la sécurité et le développement à long terme sont deux concepts interconnectés qui se renforcent mutuellement<sup>25</sup>, l'Union africaine a encouragé la RSS par le biais de son cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité. Elle a défini la RSS comme « le processus par lequel les États formulent ou réorientent les cadres institutionnels, les structures et les capacités des institutions et des groupes engagés dans le secteur de la sécurité, en vue de les rendre plus efficaces et de leur permettre d'être réceptifs au contrôle démocratique et attentifs aux besoins de sécurité et de justice de la population<sup>26</sup>. ».

### Encadré 4 : L'Union africaine et le rôle des OSC dans les processus de paix et de sécurité

Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) a été fondé en 2004 par l'Union africaine en tant qu'organe consultatif dont l'objectif est de faciliter les relations entre les États-membres de l'Union africaine et les OSC, et de permettre aux OSC de jouer un rôle actif dans la définition des principes, politiques et programmes de l'Union africaine.

La formule de Livingstone a été créée en 2008 pour promouvoir les interactions entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les OSC sur les thèmes de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Source : Union africaine. (2008). *Conclusions sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil de paix et de sécurité et les organisations de la société civile dans le domaine de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page

[https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/2277/2008\\_160\\_PS1F.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/2277/2008_160_PS1F.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

## LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

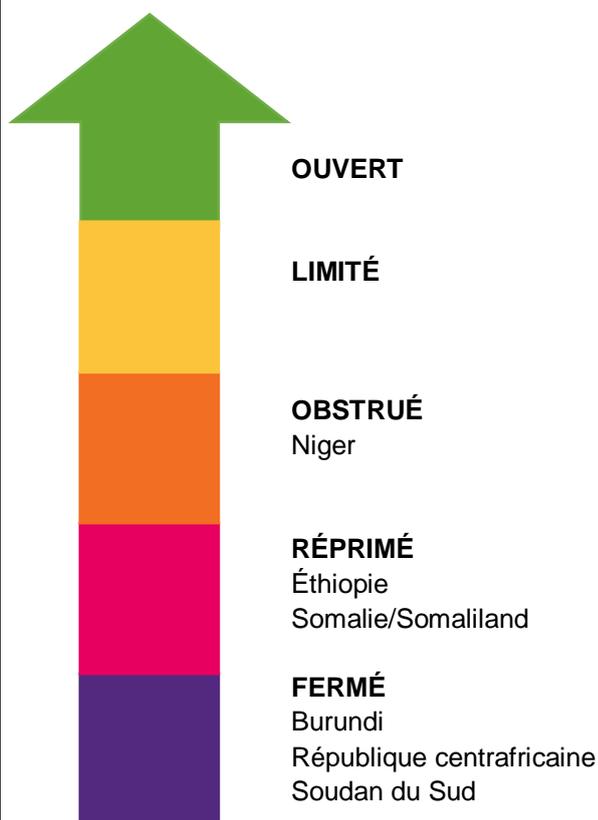
Le rôle fondamental de la société civile dans la RSS et les processus de gouvernance est largement reconnu par l'ONU<sup>27</sup>, l'Union africaine<sup>28</sup> et les Communautés économiques régionales d'Afrique. Selon le cadre d'orientation de l'Union africaine, les OSC jouent un rôle important dans la promotion du dialogue sur les problématiques de sécurité qui permet de renforcer la confiance, dans le développement, le suivi et l'évaluation des politiques et législations du secteur de la sécurité, dans la promotion et le respect de la bonne gouvernance, des principes démocratiques et des droits humains, et dans l'avancement de la paix, de la sécurité et de la stabilité<sup>29</sup>. Elles peuvent également jouer un rôle important dans la prise en compte des besoins locaux dans la RSS.

Dans les contextes de violence et d'instabilité généralisées et d'impunité, on remarque un manque de confiance courant au sein de la société, notamment entre les acteurs et actrices du secteur de la sécurité et les citoyen-ne-s. La société civile peut jouer un rôle important dans la création d'espaces de dialogue. Forte de son indépendance par rapport à l'État, elle peut endosser un rôle de surveillance, pour veiller à ce que les mécanismes de sécurité respectent les principes de bonne gouvernance et de démocratie, dont l'appropriation locale et la protection et le respect des droits des femmes. La société civile peut également réaliser un plaidoyer en faveur d'une réforme intégrant réellement les questions de genre, qui garantisse au moins les besoins de sécurité et de sûreté spécifiques à chaque genre. Elle peut aussi promouvoir une réforme plus transformatrice, qui influence les normes de genre, les masculinités, les rapports de force et les inégalités au-delà du secteur de la sécurité<sup>30</sup>.

Même si les discussions politiques s'intéressent de plus en plus à une approche humaine et inclusive de la sécurité, les concepts traditionnels de la sécurité n'ont pas encore été réellement remis en question<sup>31</sup>. Dans de nombreux pays, la protection de l'État reste au centre des efforts de sécurité<sup>32</sup>. Les besoins des citoyen-ne-s sont relégués au second plan et la participation de la société civile en matière de processus de paix et de sécurité n'est pas assez sollicitée et peut même être réprimée. Bien qu'il y ait un consensus autour de la nécessité d'une intégration des questions de genre dans le secteur de la sécurité, en pratique, il s'agit de mesures de façade qui ne s'attaquent pas aux barrières structurelles. Par exemple, lorsque l'objectif est d'embaucher plus de femmes, si l'on ne crée pas un environnement propice qui renforce l'influence des femmes au sein des institutions ou si l'on ne cherche pas à équilibrer les rapports de force et les inégalités entre les genres, les femmes resteront en marge des processus de RSS<sup>33</sup>. Ces mesures trop timides limitent la capacité des pays à satisfaire les besoins individuels en matière de sûreté et de sécurité humaine et à protéger les droits humains, ce qui prouve que le rôle de la société civile est essentiel pour assurer la sécurité des personnes.

**Malgré les engagements internationaux, au niveau national, la société civile reste souvent exclue des discussions sur la RSS et des processus de prise de décision.**

## Encadré 5 : Classification de l'espace civique



Source : CIVICUS Monitor : *Tracking Civic Space*. <https://monitor.civicus.org>

Les contextes où l'espace civique est ouvert sont caractérisés par la liberté de réunion, la présence de médias libres et des autorités qui tolèrent la critique. Au contraire, dans les pays où l'espace civique est limité, obstrué, réprimé et fermé, on fait face à des niveaux croissants de réglementation, de répression et d'attaque envers l'espace civique du point de vue juridique et en pratique, et la société civile est la cible de harcèlement, de menaces et de violences.

Pour consulter les définitions complètes, voir : <https://monitor.civicus.org/Ratings>

## ÉTUDE DE CAS N° 1 : TRAVAIL D'INFLUENCE EN FAVEUR D'UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ AU SOUDAN DU SUD

Après que la guerre civile ait éclaté au Soudan du Sud en décembre 2013, la société civile s'est rapidement mobilisée en faveur de la paix et s'est impliquée dans les processus de paix pilotés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Depuis lors, la mobilisation de la société civile n'a pas faibli et a permis d'influencer les dispositions des accords de 2014 et 2017 sur l'arrêt des hostilités, de l'Accord sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (ARCSS) de 2015 et de l'accord revitalisé de 2018 (R-ARCSS). Elle est très impliquée dans la mise en œuvre de l'accord de paix actuel.

La société civile a effectué un plaidoyer en faveur d'une approche de la sécurité plus inclusive et axée sur l'être humain et a influencé les accords de multiples façons :

- Influence de l'élaboration du chapitre II de l'accord R-ARCSS, qui décrit les conditions du cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires en matière de sécurité<sup>34</sup>.

Par exemple, la société civile a joué un rôle fondamental dans l'inclusion d'une clause de désarmement des civil-e-s dans l'accord<sup>35</sup>.

- Action des groupes de femmes, en particulier, pour leur inclusion dans les accords de paix de 2015 et 2018 et l'établissement du Tribunal mixte qui vise à juger les crimes de guerre, notamment liés à la forte présence de violences sexuelles. Même si le Tribunal mixte n'est aujourd'hui pas encore en place, cette décision a été inscrite dans l'accord de paix de 2015 et les femmes continuent à se faire entendre pour que cet engagement soit respecté<sup>36</sup>.
- Appel à un embargo sur les armes<sup>37</sup>, qui a contribué à l'adoption de la résolution 2428 (2018) de l'ONU.

Ces demandes ont eu des retombées très positives, au vu de l'état de fermeture de l'espace civique au Soudan du Sud<sup>38</sup>, où la société civile fait face à des menaces, des intimidations et des lois très restrictives qui constituent un obstacle de taille à l'enregistrement des ONG en tant que personnes morales<sup>39</sup>. Le gouvernement surveille fortement la population et censure. Il est notamment obligatoire d'obtenir l'autorisation du National Security Service (service de renseignement national) avant d'organiser des ateliers et des événements, et de communiquer les listes de participant-e-s et les ordres du jour à l'avance<sup>40</sup>, ce qui peut faire peser des risques sur les participant-e-s et exclure certains thèmes des discussions. Selon la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les intimidations et le pouvoir de détention du NSS ont été utilisés contre les journalistes et la société civile et ont contribué à l'autocensure au Soudan du Sud<sup>41</sup>.

## Des stratégies efficaces

Par ces activités de lobbying, la société civile a réussi à imposer **son inclusion structurelle dans les processus de paix** et à se faire une place à la table des négociations. Ces efforts ont permis à des acteurs et actrices de la société civile de participer aux négociations du processus de paix en tant que délégué-e-s formel-le-s et expert-e-s techniques en matière de gouvernance de la sécurité, au sein de groupes de travail thématiques, et d'intégrer plusieurs commissions créées pour soutenir la mise en œuvre des accords, notamment le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au Soudan du Sud (CTSAMM). En outre, la société civile a développé des énoncés de position promouvant une approche inclusive de la paix et de la sécurité et donnant des recommandations et des directives techniques. Les groupes de la société civile ont perfectionné leurs messages en influençant les parties prenantes nationales, régionales et internationales, en appelant à l'adoption de processus inclusifs et en ayant recours aux médias et à des campagnes publiques<sup>42</sup>.

En réponse au conflit, **la société civile s'est mobilisée et a formé des réseaux, des alliances et des coalitions aux niveaux local et national**, comme le South Sudan Civil Society Forum (SSCSF), créé en 2017 et composé de plus de 200 acteurs et actrices de la société civile, notamment des OSC, des réseaux de femmes, des associations de jeunes, des organisations communautaires, des universitaires, des journalistes et d'autres personnes du public. La **création de coalitions étant parvenue à développer un point de vue commun sur certaines thématiques** a largement contribué à l'inclusion de la société civile dans les processus de paix. Malgré les différences d'opinions, les personnes et les groupes sont souvent arrivé-e-s à s'accorder sur des sujets particuliers et à mettre la priorité sur le déroulement d'un processus de paix inclusif répondant aux besoins des citoyen-ne-s. Ces initiatives ont également contribué à **renforcer la confiance** au sein de la société civile. En outre, même si la société civile fait face à des menaces et à des intimidations de la part de groupes impliqués dans le conflit, **cette convergence des points de vue au sein de la société civile a permis d'atténuer les**

**risques** pour les personnes et les organisations, car il est plus difficile de les cibler, de les intimider, de les arrêter ou de les accuser de prendre parti.

Les acteurs et actrices de la société civile ont contribué à créer une **expertise technique en matière de sécurité**, ce qui a donné de la légitimité à leur mobilisation, en particulier pour les personnes qui restaient perplexes par rapport à leur rôle ou à leur participation. Par exemple, lors de négociations autour des accords ARCSS et R-ARCSS, les déléguées de la société civile ont examiné le langage utilisé dans les accords afin de veiller à ce qu'ils soient sensibles au genre<sup>43</sup>. Dans cet environnement tendu et hautement politisé, corriger le langage utilisé dans les clauses des accords de paix et fournir une expertise technique a permis à la société civile de rester pleinement légitime et de se faire respecter. Ces personnes se sont appuyées sur leur expérience du conflit au Soudan du Sud, et en particulier de leur participation à des initiatives liées à la RSS suite à la signature de l'Accord de paix global en 2005. Entre 2005 et 2013, les acteurs et actrices de la société civile ont assumé des rôles d'une importance capitale, notamment pour promouvoir le dialogue entre les communautés et le secteur de la sécurité et en participant à un comité de surveillance en présence de la police<sup>44</sup>.

Lors de ces processus, la légitimité et la redevabilité constituaient des problématiques clés, et la société civile s'est demandé qui pouvait la représenter de manière légitime. Ces questions ont été résolues en sélectionnant collectivement **des représentant-e-s assigné-e-s à des rôles spécifiques**. Créer des coalitions, mettre au point des recommandations communes et avoir la possibilité de choisir des représentant-e-s a renforcé la légitimité et la redevabilité de la société civile aux yeux du grand public.

Cette étude de cas démontre la **valeur évidente** de l'expertise technique et de la création d'alliances et de coalitions pour rendre la société civile plus forte et résiliente et lui donner la possibilité de se mobiliser, de répondre rapidement lorsqu'un conflit éclate et de garder un pouvoir d'influence, même si l'espace civique est fermé. La communauté internationale a également joué un rôle important en **amplifiant souvent la portée des demandes de la société civile nationale** en faveur de processus et d'accords inclusifs<sup>45</sup>.



Lorsque la guerre a éclaté au Soudan du Sud, Mary a fui Malakal pour rejoindre le camp de Mangateen à Djouba. Aujourd'hui, elle se bat pour un avenir meilleur. Crédit photo : Robert Fogarty/Oxfam.

## ÉTUDE DE CAS N° 2 : ÉVOLUER DE MANIÈRE STRATÉGIQUE DANS L'ESPACE CIVIQUE AU NIGER

Au Niger, la société civile travaille dans un contexte d'insécurité générale, de non-respect de la loi et en présence de multiples groupes armés, affiliés notamment au groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) et à Boko Haram<sup>46</sup>. La pauvreté et le taux élevé de chômage contribuent à l'insécurité et poussent les jeunes à rejoindre ces groupes<sup>47</sup>. À de nombreuses reprises au cours de l'histoire du pays, l'armée, dont le rôle est depuis longtemps important, a entravé le développement politique par des coups d'État<sup>48</sup>. L'espace civique est instable, et les OSC et le gouvernement sont constamment en conflit, ce qui a entraîné l'arrestation de dirigeant-e-s d'organisations militant pour la transparence et la redevabilité. Par exemple, entre le 15 mars et le 17 mars 2020, 15 personnes au moins ont été arrêtées et emprisonnées après avoir critiqué un rapport d'audit du ministère de la Défense, pour « participation à une manifestation interdite et complicité d'incendie volontaire », selon la police judiciaire<sup>49</sup>. En dépit du grand nombre d'OSC actives au Niger et de la volonté politique de transformer le secteur de la sécurité<sup>50</sup>, la société civile fait face à de multiples problématiques, notamment l'insuffisance de ressources et parfois un manque de collaboration<sup>51</sup>. En outre, beaucoup d'OSC locales ont été instrumentalisées par les politiques<sup>52</sup>. Les problèmes de sécurité au Niger sont généralement considérés comme une responsabilité de l'État, et la mobilisation de la société civile sur ces thématiques est donc faible<sup>53</sup>, bien que quelques organisations effectuent un travail de consolidation de la paix et de promotion des droits humains<sup>54</sup>.

La sécurité se détériorant au Niger, la participation de la société civile à la RSS est plus importante que jamais. Récemment, les institutions gouvernementales ont davantage collaboré avec les OSC travaillant sur la sécurité, ce qui a créé des opportunités d'influence en faveur d'une approche inclusive de la sécurité. Malgré les difficultés, la société civile nigérienne a déployé diverses stratégies pour que les dispositions prises en matière de sécurité soient davantage axées sur l'être humain et, en raison d'une grande diversité et de la forte solidarité entre les OSC, elle s'est montrée forte et résiliente tout au long de sa mobilisation de longue haleine pour la démocratie et les droits humains.

### Des stratégies efficaces

La société civile nigérienne a produit un travail très efficace en termes de diffusion des informations entre ses divers-es acteurs et actrices, qu'elle a aidé à **échanger des connaissances** et à **renforcer ensemble les capacités du secteur de la société civile** dans l'ensemble du pays. Les formations régionales et nationales organisées par l'ASSN, après lesquelles les organisations participantes sont entrées en contact avec davantage d'organisations locales afin de partager les connaissances nouvellement acquises, ont rendu cela évident.

En 2017, l'ouverture de l'Observatoire de la Gouvernance de la Sécurité Privée a permis d'améliorer les relations entre la société civile et les autorités du secteur de la sécurité et de renforcer le rôle des OSC dans la gouvernance du secteur de la sécurité<sup>55</sup>. Grâce à la formation de ce réseau collaboratif, les organisations locales ont pu renforcer leur expertise, créer des **relations étroites** et s'organiser. Par exemple, lorsque l'ASSN a proposé un atelier de formation en octobre 2019, les OSC nigériennes ont veillé ensemble à ce que des organisations de tout le pays, notamment dans les zones reculées et où la violence est très présente, étaient représentées parmi les participant-e-s<sup>56</sup>. Cette approche a également donné lieu à des consultations mutuelles entre l'État et les OSC sur la crise de la sécurité que le pays traverse actuellement.

En effet, les OSC nigériennes, en plus d'avoir créé des partenariats avec d'autres OSC, ont également **renforcé leurs relations avec les autorités**. Lors de leurs contacts avec

des institutions de l'État, plutôt que de voir celui-ci comme un acteur indépendant, les OSC nigériennes **ont ciblé volontairement les acteurs/trices et institutions important-e-s**, comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et le Centre National d'Études Stratégiques et de Sécurité (CNESS). Bien que certaines institutions aient eu des réticences à travailler avec la société civile, en raison de l'image très critique et politisée que renvoient les OSC, la société civile est parvenue à démontrer sa valeur ajoutée et à créer des relations résilientes et de la confiance entre elles et les autorités. Ce travail est important et a favorisé la collaboration, même au niveau des communautés. Il a également permis aux OSC de diversifier leur travail avec les autorités : par exemple, pendant une mobilisation ciblant l'influence des décideurs du secteur de la sécurité en janvier 2019, les OSC sont entrées en contact avec les institutions associées à l'État de droit et la Commission Nationale des Droits de l'Homme, mais également avec le ministère de la Défense et des dirigeant-e-s de l'armée et du secteur de la sécurité<sup>57</sup>.

En particulier, les OSC ont collaboré avec l'HACP et le CNESS à la création de plans de développement communautaires et à la rédaction de la Politique nationale de sécurité et de défense<sup>58</sup>. Les contacts continus entre la société civile, les communautés et les autorités sur des thématiques spécifiques renforcent la confiance mutuelle et les liens que ces acteurs entretiennent, sans quoi la société civile ne pourrait pas avoir voix au chapitre en matière de sécurité. **Compter les autorités parmi leurs allié-e-s**, et en particulier lorsqu'elles abordent des sujets sensibles comme la RSS, a aidé les OSC à effectuer un plaidoyer en faveur de processus plus inclusifs<sup>59</sup>. Cette collaboration a permis de comprendre la valeur de **relations durables et personnelles avec différents secteurs de la société et des politiques**.

Dans leur travail avec les autorités et les institutions de l'État, les OSC nigériennes ont appliqué une **approche équilibrée et non conflictuelle**, qui laisse de la place à la critique constructive et permet d'**établir des relations de confiance étroites**. En raison de taux d'insécurité particulièrement élevés pour la société civile nigérienne (due en partie à des groupes non étatiques) et du caractère sensible des problématiques de sécurité, le travail d'influence des organisations a donné de meilleurs résultats lorsqu'il s'affichait comme **non partisan et professionnel**.

Comme au Soudan du Sud, les acteurs et actrices de la société civile nigérienne ont prouvé leur valeur aux autorités en **montrant leur expertise technique**, ce qui leur a permis d'**éviter de donner l'impression que leur mobilisation était trop politique**. Grâce à des communications ouvertes et au partage des ressources et informations, concernant par exemple les violations des droits humains, les OSC ont fait comprendre aux autorités qu'elles apportaient une véritable valeur ajoutée et ont créé un espace dédié à la participation citoyen-ne en matière de sécurité.



Conversation dans un camp de personnes déplacées internes à Kindjandi, au Niger, en 2016. Les membres de la communauté ont été forcé-e-s de quitter leurs îles en raison d'une stratégie militaire du gouvernement. Crédit photo : Vincent Tremeau/Oxfam.

### 3 LES DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE TRAVAIL D'INFLUENCE

Influencer les parties prenantes du secteur de la sécurité est très délicat, quel que soit le contexte, mais les conflits, les contextes post-conflit, la fragilité et l'instabilité ont un impact particulier sur l'espace civique, qui force la société civile à employer des tactiques spécifiques pour gérer ces restrictions. Certaines des difficultés et barrières rencontrées par la société civile sont développées ci-après.

#### ACCÈS LIMITÉ À L'INFORMATION ET CENSURE

Lorsque l'espace civique est restreint, l'accès à l'information, la liberté de parole et l'indépendance des médias sont fortement limités. Sur le continent africain, la censure est l'une des attaques les plus courantes envers la liberté civique<sup>60</sup>. Elle pèse sur la capacité des OSC à remplir leur fonction de surveillance et à analyser et à critiquer les politiques, réglementations, violations et actions des gouvernements ou d'autres acteurs et actrices, ainsi qu'à effectuer un suivi de la mise en œuvre des accords de paix. Cette situation restreint aussi les opportunités de mobilisation et de formulation de recommandations sur des thématiques spécifiques. Au Burundi, par exemple, les médias et les journalistes font face à une répression depuis 2015 et beaucoup n'ont eu d'autre choix que de s'exiler<sup>61</sup> ou de s'autocensurer. En début d'année, quatre journalistes burundais-es travaillant pour Iwacu, le journal indépendant le plus populaire du pays, ont été emprisonné-e-s pour « complicité d'atteinte à la sécurité de l'État »<sup>62</sup>.

Déclarer publiquement leur position par rapport à des problématiques de sécurité ou critiquer le gouvernement, les institutions de l'État, d'autres parties prenantes du secteur de la sécurité ou des groupes armés non étatiques tels qu'Al-Shabaab peut faire peser des risques sur les organisations<sup>63</sup>. Le simple fait d'exprimer une opinion en opposition à ces acteurs et actrices peut entraîner l'arrestation des journalistes<sup>64</sup>. Des bloggeurs/euses et reporters en ligne ont vu leurs comptes se faire bloquer après qu'elles/ils se soient positionné-e-s contre les autorités<sup>65</sup>. Au Somaliland, en comparaison, les citoyen-ne-s jouissent d'une meilleure liberté d'expression, même s'il est risqué de critiquer le gouvernement. En outre, l'accès à l'information en lien avec le secteur de la sécurité au Somaliland est en grande partie inaccessible pour les OSC<sup>66</sup>.

Pour parvenir à participer au processus de RSS, la société civile et les journalistes doivent avoir accès à des documents pertinents, et notamment à des informations financières et à des décisions budgétaires concernant le secteur de la sécurité et la vente d'armes. Les médias doivent également être libres d'enquêter et de traiter des problèmes tels que la corruption au sein des forces de sécurité ou les violations des droits humains par les acteurs et actrices du secteur de la sécurité.

#### UN PETIT GROUPE D'OSC TRAVAILLANT SUR LA RSS ET LA GOUVERNANCE

Les organisations locales et nationales travaillant sur la RSS et la gouvernance de la sécurité ont des responsabilités énormes. Les autorités et les OSC partent souvent du principe que le secteur de la sécurité est géré par les acteurs et actrices de la sécurité plutôt que la société civile, et que la nature particulièrement sensible de la RSS entrave fortement la capacité de la société civile à trouver des points d'entrée pour s'impliquer dans cette initiative.

On remarque dans certains cas un manque d'intérêt et un manque de compréhension des concepts liés à la RSS chez les acteurs et actrices de la société civile<sup>67</sup> et du secteur de la sécurité, notamment du fait qu'acquérir le savoir-faire nécessaire requiert des ressources qui sont rares. Par exemple, une évaluation des besoins récentes a montré qu'au Somaliland, les capacités nécessaires pour travailler sur la RSS sont insuffisantes, au sein du gouvernement comme dans la société civile<sup>68</sup>.

Du fait du nombre limité d'OSC (organisations de défense des droits des femmes, notamment) travaillant spécifiquement sur ces thématiques, des organisations comme l'ASSN rencontrent des difficultés au moment d'identifier des partenaires pour le renforcement des capacités, la collaboration et le travail de plaidoyer commun en faveur d'une approche inclusive de la sécurité. Toutefois, la société civile peut utiliser son expérience du plaidoyer pour des initiatives étroitement liées à la RSS, telles que l'égalité entre les genres, les droits humains et la bonne gouvernance.

## LOIS ET RÉGLEMENTATIONS RESTRICTIVES

Le pouvoir législatif peut être utilisé à mauvais escient par les autorités dans le but de limiter les libertés d'association, d'expression, de réunion et d'information. La loi draconienne sur les sociétés et associations caritatives passée en Éthiopie en 2009, remplacée par une proclamation plus démocratique et ouverte rédigée de manière participative en 2019<sup>69</sup>, a légitimé l'oppression violente des membres de la société civile, et en particulier des personnes travaillant sur les droits humains, la démocratie, la consolidation de la paix et la bonne gouvernance. Des recherches montrent que les lois oppressives ont souvent des retombées négatives sur l'espace civique d'autres pays<sup>70</sup>.

L'existence de lois restrictives n'est pas le seul élément problématique. Leur utilisation arbitraire dans des contextes où les États se méfient de la société civile est également un défi de taille<sup>71</sup>. Ce comportement s'est avéré évident en mars 2018 au Niger, où 26 militant-e-s et acteurs/trices de la société civile ont été arrêté-e-s et poursuivi-e-s en justice pour avoir participé à une manifestation pacifiste contre une nouvelle loi financière ayant suscité l'inquiétude pour la situation des communautés vulnérables<sup>72</sup>. Les États voient souvent la mobilisation civile comme une menace, plutôt que d'essayer de considérer les protestations comme une forme de dialogue essentielle. Dans les pays où les droits civiques sont inscrits dans la loi, le problème principal est le manque de mise en œuvre de ces lois<sup>73</sup> ou le manque de sensibilisation des autorités à ces lois. C'est le cas au Somaliland, où la société civile dénonce fortement les violations de la loi et demande régulièrement des comptes aux autorités dans le respect de leurs droits<sup>74</sup>.

Les obstacles administratifs, comme l'obligation d'obtenir l'autorisation de se réenregistrer ou les longs délais pour l'obtention d'approbations, font partie des nombreux défis auxquels beaucoup d'OSC font face. Lorsque des ONG internationales ont été suspendues au Burundi en 2018, elles ont été forcées de transmettre des informations sur l'origine ethnique de leurs employé-e-s pour pouvoir se réenregistrer<sup>75</sup>. Cette demande a été renouvelée en 2020<sup>76</sup>. Au Soudan du Sud, les OSC ont signalé que le processus de réenregistrement avait dans certains cas été utilisé à mauvais escient par le gouvernement pour surveiller les organisations qui selon lui s'opposaient à ses politiques<sup>77</sup>.

## MARGINALISATION DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS DE DÉFENSES DES DROITS DES FEMMES

Les OSC, et en particulier les militantes et organisations de femmes, qui sont délibérément marginalisées ou ne sont pas prises au sérieux, risquent de voir leur action remise en cause par plusieurs entités. Par exemple, pendant les processus de paix au Soudan du Sud, les déléguées étaient souvent ignorées et ont subi le harcèlement sexuel des hommes, ainsi que des menaces et des intimidations de la part des acteurs impliqués dans le conflit<sup>78</sup>. Cette situation montre qu'il peut être particulièrement difficile pour les groupes sociaux depuis longtemps marginalisés, dont les femmes, d'accéder et de participer aux espaces de dialogue dans le domaine de la sécurité, qui sont très masculinisés.

Les entités du secteur de la sécurité ne comprennent souvent pas que collaborer avec des acteurs et actrices divers-es de la société civile est essentiel à la création de sociétés sûres pour toutes et tous, et que les femmes de la société civile, en particulier, sont souvent ignorées<sup>79</sup>. Toutefois, les restrictions sur l'espace civique ne résultent pas toujours de l'action de l'État : les organisations de femmes sont souvent réduites au silence par d'autres OSC et sont confrontées au manque de respect, au harcèlement en ligne et à la diffamation<sup>80</sup>. Les préjugés de genre internalisés des acteurs de la sécurité et de la société civile les amènent à croire que les femmes et les groupes de femmes n'ont pas l'expertise suffisante pour travailler sur le thème de la sécurité<sup>81</sup>.

## MENACES, INTIMIDATIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Les menaces, intimidations et risques de violence physique forcent la société civile à opter pour la prudence, ce qui peut limiter son efficacité. Les conflits et l'insécurité ont un impact particulièrement fort sur la société civile, car les besoins accrus en termes de protection demandent du temps et des ressources qui ne peuvent alors pas être mis-es à profit dans le travail de programmation et d'influence<sup>82</sup>. Les taux de violence et d'insécurité élevés contribuent également à la fragmentation de la société civile<sup>83</sup>. En Somalie centrale et du Sud, comme nous l'avons déjà mentionné, la peur bâillonne les OSC et empêche toute critique du gouvernement, des institutions spécialisées dans la sécurité ou des groupes non étatiques, comme Al-Shabaab<sup>84</sup>. Au Somaliland, où la société civile est assez vocale, les journalistes risquent le harcèlement et l'intimidation<sup>85</sup> et peuvent être victimes d'arrestations arbitraires<sup>86</sup> ou être jugé-e-s sans être représenté-e-s par un-e avocat-e<sup>87</sup>.

## POLARISATION ET MÉFIANCE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le pluralisme, l'inclusion et la confiance contribuent à l'unité de la société civile, avec les organisations de défense des droits de femmes notamment, mais les conflits polarisent les sociétés et créent une méfiance généralisée<sup>88</sup>. Dans les contextes de conflit et à l'issue d'un conflit, les sociétés sont généralement fragmentées et polarisées par des divisions selon les mouvances politiques présentes lors du conflit<sup>89</sup>. Cela se traduit souvent par des tensions et des désaccords sur les personnes qui représenteraient au mieux les intérêts des citoyen-ne-s, comme au Burundi, où l'on remarque des frictions entre les pro-gouvernement, les personnes s'identifiant à l'opposition et les OSC non affiliées à un parti<sup>90</sup>. La crise politique et de la sécurité qui perdure depuis 2015 a

également entraîné une méfiance et un discrédit de l'État et des forces de sécurité, dont la police<sup>91</sup>.

La méfiance entre les acteurs et actrices de la société civile est particulièrement évidente en Somalie centrale et du Sud, en raison du manque de soutien qu'elles/ils se montrent. Du fait de cette fragmentation de la société civile, diverses OSC emploient des approches très différentes et parfois contradictoires<sup>92</sup>.

On peut également attribuer la méfiance et la polarisation du secteur de la société civile à la corruption. Par exemple, au Somaliland, où des leaders d'OSC établies tirent profit de relations étroites avec des représentants du gouvernement et où certaines personnes passent librement des sphères de l'autorité à la société civile, les organisations communautaires et de petite envergure semblent désavantagées<sup>93</sup>.

## ACCÈS LIMITÉ AU FINANCEMENT ET AUX RESSOURCES

Les tensions et les divisions au sein de la société civile peuvent être exacerbées par inadvertance par le financement des bailleurs de fonds. Par exemple, les recherches sur le rôle des femmes dans les processus de paix au Soudan du Sud, qui a rendu possible les accords de paix de 2015 et 2018, ont montré que la concurrence pour l'accès à des financements et ressources limités a alimenté les tensions entre les acteurs et actrices de la société civile<sup>94</sup>.

De même, en Somalie/au Somaliland, où la structure de la société civile reflète les flux de financements en direction du système humanitaire, les organisations internationales ont beaucoup plus de pouvoir et d'influence que les acteurs et actrices locaux/ales<sup>95</sup>, qui agissent comme sous-traitants et prestataires de services. Cette tendance nie à la société civile sa légitimité et l'empêche d'acquérir le potentiel qu'elle pourrait avoir en la privant de financements. La plupart des tensions, de la méfiance et des difficultés de coordination rencontrées par les OSC prend source dans la concurrence pour l'accès aux financements des bailleurs. Puisque la plus grande partie des ressources tendent à être dirigées vers les ONG internationales, il ne reste que peu de fonds pour les organisations nationales et locales, qui ne peuvent donc pas développer leurs propres priorités stratégiques<sup>96</sup>.

Les cycles de financement courts et les conditions de reporting des partenaires internationaux constituent des obstacles pour les OSC locales de nombreux pays, et en particulier les organisations locales, de terrain et communautaires marginalisées, les groupes de défenses des droits des femmes, et d'autres initiatives moins professionnalisées et de plus petite taille<sup>97</sup>. La disponibilité souvent limitée des financements domestiques rend la situation encore plus difficile. En Somalie/au Somaliland, la dépendance aux bailleurs<sup>98</sup> influence négativement les relations entre les acteurs et actrices internationaux/ales et locaux/ales<sup>99</sup> et entrave les efforts de localisation<sup>100</sup>. Pour répondre à cette situation, des plateformes composées d'organisations locales et internationales ont commencé un plaidoyer pour la localisation de l'aide en Somalie/au Somaliland<sup>101</sup>.

## LE RÔLE DES ACTEURS ET ACTRICES NON ÉTATIQUES

Les acteurs et actrices non étatiques (dont la société civile fait partie) peuvent contribuer sciemment ou par inadvertance au rétrécissement de l'espace civique, par exemple lorsque des dignitaires religieux/euses s'opposent aux droits sexuels et reproductifs,

lorsque des mouvements conservateurs au sein de la société menacent les militant-e-s LGBTQIA+ ou lorsque les défenseurs/euses des droits des femmes sont réduit-e-s au silence par d'autres acteurs/actrices civiques. C'est le cas dans la société somalienne, où l'accès des femmes au leadership et à la prise de décision est restreint par la présence de barrières culturelles<sup>102</sup>. Le secteur privé et les entités commerciales peuvent également avoir une influence négative, par exemple lorsque la corruption ou les violations des droits humains sont monnaie courante<sup>103</sup>. Au Soudan du Sud, où le secteur privé entretient des relations étroites avec les institutions gouvernementales, la société civile peine à dialoguer avec les entreprises<sup>104</sup>.

Dans les zones placées sous le contrôle de groupes armés non étatiques, par exemple au Soudan du Sud ou en République centrafricaine, l'espace civique est en grande partie déterminé par ces entités. Prendre une décision concernant le dialogue ou l'absence de dialogue avec ces groupes est un dilemme très risqué pour les acteurs et actrices de la société civile, en particulier dans des contextes où les dynamiques de pouvoir évoluent rapidement. En Somalie centrale et du Sud, par exemple, même si l'influence d'Al-Shabaab est sur le déclin, les zones qui restent sous le contrôle de ce groupe sont toujours en grande partie inaccessibles pour les acteurs et actrices du secteur humanitaire. L'hostilité envers les OSC associées aux organisations internationales et aux agences de l'ONU, considérées comme des ennemies, génèrent des risques élevés pouvant entraîner des pertes de vies humaines<sup>105</sup>.

## 4 OPPORTUNITÉS DE PRÉSERVER L'ESPACE CIVIQUE ET D'EN REPRENDRE LE CONTRÔLE

Même si elle opère dans des contextes difficiles, la société civile est hautement résiliente et adaptable. Elle combat le rétrécissement de l'espace civique, le préserve et parvient parfois à l'ouvrir. Dans des contextes nationaux divers, les OSC ont utilisé différentes stratégies pour préserver et ouvrir l'espace civique et prévenir son rétrécissement, afin de promouvoir une approche inclusive de la sécurité.

Les réponses au rétrécissement de l'espace civique en matière de sécurité dépendent fortement du contexte et doivent être adaptées à la situation locale. Cependant, les stratégies détaillées ci-dessous ont été identifiées collectivement par les OSC de huit pays et peuvent constituer un point de départ adaptable pour la société civile dans d'autres contextes.

### FAIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE UNE RÉFÉRENCE

La nature politisée et hautement sensible du secteur de la sécurité et des processus de RSS rend la mobilisation professionnelle et experte des OSC plus essentielle que jamais. En se positionnant elles-mêmes comme des sources de connaissances sur des sujets liés à la RSS (par exemple, les droits humains ou l'égalité entre les genres), les OSC sont en mesure d'endosser des rôles spécialisés et techniques et de relier les problématiques de sécurité à d'autres thématiques sur lesquelles elles travaillent régulièrement.

Lorsqu'elles disposent d'une forte expertise technique et sont en mesure de contribuer aux processus de sécurité, les OSC ont une influence certaine. Cela s'est avéré lors de la rédaction des directives opérationnelles de l'Union africaine en matière de RSS et de désarmement, démobilisation et réinsertion, dans le cadre de laquelle plusieurs OSC ont été invitées à des ateliers consultatifs pour faire part de leur expérience sur des aspects particuliers<sup>106</sup>. Dans les pays où les institutions de l'État sont faibles, comme au Soudan du Sud, les membres de la société civile peuvent avoir la possibilité de pallier ces lacunes et de se présenter comme des expert-e-s vers qui se tourner en matière de RSS et de gouvernance. L'expérience montre que le partage mutuel de connaissances et de bonnes pratiques dans divers contextes nationaux et la collaboration avec des organisations régionales et internationales dotées d'une expertise spécifique, notamment un savoir thématique (RSS) et des compétences particulières (par exemple, plaidoyer ou travail de campagne), peuvent donner beaucoup de poids à la position des OSC locales et nationales<sup>107</sup>. Toutefois, la professionnalisation de la société civile peut également entraîner l'exclusion des initiatives communautaires et moins formalisées. Ces acteurs et actrices doivent donc rester conscient-e-s des problématiques de l'inclusivité et de l'intersectionnalité et les intégrer dans leurs plans de travail et leurs stratégies de plaidoyer, en collaborant activement avec des groupes locaux, par exemple.

## DIALOGUE, CONSULTATION ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ACTEURS ET ACTRICES ÉTATIQUES

L'expérience des OSC montre qu'impliquer les autorités, promouvoir la continuité et l'inclusivité du dialogue et obtenir leur adhésion est d'une importance primordiale pour assurer la participation de la société civile dans les processus de RSS. Comme le soulignent les études de cas, cette approche a permis à la société civile d'obtenir la reconnaissance qu'elle méritait et de construire des relations et d'inspirer la confiance. Les relations avec les autorités peuvent aider la société civile à se faire une place dans les espaces de prise de décision et à combattre les lois répressives de manière plus sûre. Dans les cas où la société civile a utilisé les mécanismes en place, les processus de consultation étaient plus susceptibles d'être institutionnalisés.

Les OSC ont signalé que les approches non conflictuelles et transparentes étaient plus efficaces, mais qu'elles peuvent s'avérer difficiles quand il s'agit de problématiques très sensibles. La société civile peut garder un rôle d'« amie honnête » en donnant son avis de manière neutre sur des questions essentielles et en se basant sur des données probantes infaillibles et son expertise technique. Impliquer les autorités rapidement dans les conversations peut éviter des réactions négatives, par exemple à la publication d'un rapport au contenu critique. Au Somaliland, une étude effectuée par la société civile sans l'accord préalable de la police a alerté sur le fait que la police ne respectait pas la loi en matière de conditions des prisons et des postes de police. À la suite de la publication de ces résultats, un énoncé de position en faveur d'une réforme de la police a été publié dans les médias, ce qui a conduit à une réponse négative de la part de la police. Pour atténuer les tensions et restaurer la confiance, la société civile a approché les autorités et la police pour instaurer un dialogue ouvert sur l'importance d'une réforme, en s'appuyant sur la législation actuelle et en proposant son aide lors de ce processus. Cette collaboration a contribué à l'adhésion de la police au rapport et à sa collaboration avec la société civile, en dépit des critiques dont elle avait fait l'objet<sup>108</sup>.

Inviter les autorités aux formations a également permis de restaurer la confiance et donné lieu à une compréhension commune des thématiques et concepts clés, comme le rôle de la société civile dans les processus de RSS<sup>109</sup>.

## CRÉATION DE RÉSEAUX ET PARTENARIATS ÉTROITS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les conflits mettent à mal la confiance, le dialogue et la coopération entre différent-e-s acteurs et actrices, mais une société civile pluraliste et inclusive, fondée sur la confiance, est essentielle à un système de sécurité humaine. La création de réseaux et d'alliances fort-e-s et résilient-e-s (comprenant diverses identités religieuses, ethniques, etc.) et l'identification de buts communs, peuvent renforcer les capacités et le pouvoir d'influence de la société civile envers les autorités et les institutions chargées de la sécurité. Il est également utile de travailler avec des acteurs et actrices de la société civile de différents secteurs, comme des représentant-e-s des médias et des universitaires, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans les contextes où la société civile est confrontée à des menaces et à des intimidations, se constituer en réseau prévient le ciblage de personnes ou organisations spécifiques<sup>110</sup>. En outre, la collaboration au sein du réseau donne des opportunités d'échanger des informations et d'apprendre des autres entités. La coopération entre OSC sur des thématiques qui les concernent toutes peut contribuer à renforcer la confiance qu'elles se portent et les aider à mettre de côté les désaccords qui peuvent les diviser<sup>111</sup>.

La structure intégrée de la société civile au Somaliland est un bon exemple d'alliance forte génératrice de liens solides entre divers-es acteurs et actrices civiques. Il y a quelques années, la société civile locale a formé des alliances d'OSC travaillant sur des problématiques spécifiques, notamment des réseaux d'organisations de femmes et de jeunes. Ces réseaux se rassemblent régulièrement lors d'un forum collectif<sup>112</sup> qui leur donne la possibilité de se coordonner et de développer leur travail commun de plaidoyer et d'influence sur les politiques. La grande variété d'acteurs et d'actrices représenté-e-s lors du forum lui donne du poids et permet à la société civile de s'exprimer et de forcer le gouvernement à participer à ces conversations. Cette union a joué un rôle essentiel lorsque la société civile a fait face à une réponse négative de la police au Somaliland après que les conditions dans les prisons et postes de police aient été dénoncées<sup>113</sup>.

De même, les OSC de Somalie/du Somaliland ont également formé des alliances. Par exemple, une plateforme spécialisée dans la localisation de l'aide a récemment été créée. La société civile en Somalie/au Somaliland organise des réunions mensuelles de consortium, mais surtout entre directeurs et directrices et à propos des thématiques stratégiques. Le potentiel de collaboration des OSC au niveau local, notamment en présence des leaders communautaires, est actuellement sous-exploité<sup>114</sup>.

## CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE INCLUSIVE, À MÊME DE RENDRE DES COMPTES ET LÉGITIME

La légitimité est un élément clé du développement de réseaux et d'alliances fort-e-s et influent-e-s au sein de la société civile. Les acteurs et actrices de la société civile doivent donc être disposé-e-s à rendre des comptes et transparent-e-s les un-e-s envers les autres et envers les personnes qu'elles/ils servent, le grand public et les acteurs et actrices externes. Au sein des réseaux, cela peut impliquer de développer des critères inclusifs pour la participation à la prise de décision et d'organiser des consultations entre les acteurs et actrices du secteur de la sécurité et la société civile sur des sujets d'expertise, tout en assurant la représentation de groupes divers, comme les femmes et les jeunes. La première étude de cas montre comment la société civile a géré cette problématique lors des processus de paix au Soudan du Sud. En outre, la société civile au Soudan du Sud a créé des alliances aux niveaux local et national pour travailler sur la RSS, ce qui a facilité le renforcement des capacités et a veillé, par exemple, à ce que les problèmes de sécurité au niveau communautaire alimentent les discussions nationales sur la sécurité<sup>115</sup>.

Les OSC ont plus de crédibilité et d'influence lorsqu'elles sont soutenues par un large public et que les communautés connaissent leur travail et y participent<sup>116</sup>. Cela implique de connecter les processus abstraits et techniques tels que la réforme du secteur de la sécurité aux réalités et besoins quotidiens des personnes et aux difficultés liées à la sûreté et à la sécurité rencontrées par les individus et communautés. En impliquant pleinement les communautés, les OSC peuvent s'assurer que leur contribution respecte les besoins de protection des personnes et qu'elle est basée sur des données probantes, qui leur donne une légitimité maximale auprès des communautés comme des gouvernements et des acteurs et actrices du secteur de la sécurité. Par exemple, au Somaliland, beaucoup d'OSC ont été créées à partir de groupes communautaires informels auxquels elles restent associées, ce qui facilite les contacts entre parties prenantes, de l'échelle communautaire à l'échelle nationale<sup>117</sup>.

En outre, les consortiums et forums de la société civile en Somalie/au Somaliland sont composés d'acteurs et d'actrices divers-es, comme des OSC et des ONG, mais également des représentant-e-s des communautés et groupes religieux, des doyen-ne-s de clan, des groupes de jeunes et de femmes et des représentant-e-s du secteur privé. Même si l'on remarque encore une certaine méfiance envers les OSC, leur structure

inclusive facilite la coordination stratégique sur les problématiques communes et le plaidoyer commun en matière de RSS inclusive<sup>118</sup>.

Au Niger et en République centrafricaine, les OSC nationales ont travaillé avec l'ASSN dans le but d'établir des réseaux de la société civile sur la RSS. Ces organisations ont tout mis en œuvre pour que les réseaux soient divers et inclusifs (par exemple, en incluant des organisations de femmes, qui sont souvent exclues des espaces de prise de décision). Lors d'une formation, seules des OSC affiliées à la même religion se sont présentées. Cela n'était pas prévu. Lorsque cela a été remarqué, l'approche a été rapidement adaptée pour intégrer des OSC d'autres horizons. Donner une place à la diversité n'était pas uniquement essentiel du point de vue de la sensibilité au conflit, mais aussi pour la cohésion des OSC et la légitimité du réseau aux yeux des parties prenantes du secteur de la sécurité<sup>119</sup>.

## INFLUENCE ADAPTABLE, DÉMOCRATIQUE ET TENANT COMPTE DES DIMENSIONS DE CONFLIT ET DE GENRE

Pour travailler dans des environnements dangereux et instables, où l'espace civique peut rétrécir soudainement, il faut accepter que les retards et les contretemps sont inévitables. Dans les contextes affectés par des conflits en particulier, la société civile doit adapter les stratégies qu'elle emploie rapidement afin d'atténuer les risques. Pour répondre aux évolutions de situation (changements dans l'espace civique, notamment) et adapter les stratégies d'influence portant sur les problématiques de sécurité, on peut utiliser des analyses de conflit périodiques intégrant le genre de manière transversale. La consolidation de la confiance, au sein de la société civile et avec les autorités et acteurs et actrices du secteur de la sécurité, peut prendre du temps et être parsemée de réponses négatives, notamment lorsqu'on traite de sujets sensibles comme la RSS<sup>120</sup>. La flexibilité du planning est donc essentielle, même si cela peut s'avérer difficile, étant donnée l'urgence politique qui accompagne souvent les processus de RSS. Renforcer les capacités et l'influence de la société civile dans ces contextes implique un engagement et des financements variés et à long terme.

Les approches de la RSS et de l'influence des acteurs et actrices du secteur de la sécurité ont plus de chances de porter leurs fruits lorsqu'elles tirent profit des structures en place et lorsqu'elles sont adaptées aux circonstances spécifiques et soutenues au niveau local, en gardant à l'esprit que ce qui fonctionne dans un lieu donné ou à une période spécifique peut ne pas être efficace autre part ou plus tard<sup>121</sup>. Travailler dans la structure de clan de la société somalienne peut donner l'opportunité de promouvoir la tolérance culturelle, la cohésion sociale et la résolution des conflits<sup>122</sup>. Par exemple, lors d'un conflit, les doyen-ne-s de clans peuvent inviter diverses parties prenantes à participer aux négociations<sup>123</sup>. Même si travailler avec les structures locales peut être efficace, on doit veiller à effectuer une analyse des inégalités entre les genres et des pouvoirs, afin de ne pas reproduire les déséquilibres de pouvoirs et les inégalités structurel-le-s<sup>124</sup>. Intégrer les questions de genre aux processus de réforme du secteur de la sécurité peut stimuler l'appropriation locale, et les organisations de femmes doivent donc être considérées comme des parties prenantes clés<sup>125</sup>.

## TRAVAIL DES ACTEURS ET ACTRICES RÉGIONAUX/ALES ET DES BAILLEURS INTERNATIONAUX

L'Union africaine et les blocs économiques régionaux, comme l'IGAD, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), sont des parties prenantes essentielles des processus de RSS. Les initiatives des OSC les impliquant, par le biais d'ateliers conjoints et de lobbying, aident à générer une volonté politique de promouvoir la mise en œuvre efficace des politiques de RSS à l'échelle nationale, régionale et continentale<sup>126</sup> et de préserver l'espace civique au niveau national. Par exemple, les formations organisées par l'ASSN pour les OSC somaliennes ne se contentent pas de renforcer leurs capacités et leurs connaissances en matière d'approche inclusive de la sécurité. Elles permettent également à ces OSC d'entrer en contact les unes avec les autres et de développer des relations avec l'IGAD. Ces relations facilitent l'influence<sup>127</sup>.

Au Somaliland, la société civile a déjà été exclue des processus de RSS. Mue par une vision axée sur la place centrale de l'être humain et l'intégration transversale des questions de genre dans le secteur de la sécurité, la société civile a approché les bailleurs internationaux pour que les autorités gouvernementales la fassent participer aux négociations. En s'alignant à la communauté des bailleurs et en travaillant de manière stratégique avec ses partenaires, la société civile du Somaliland a pu promouvoir l'inclusion et gère maintenant le secrétariat qui prend en charge la RSS au Somaliland<sup>128</sup>.

# 5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Un espace civique ouvert est indispensable à l'adoption d'une approche axée sur l'être humain et inclusive de la sécurité, car cette ouverture permet à des opinions différentes d'être formulées et de se faire entendre et augmente leurs chances d'être prises en compte. Lorsque les citoyen-ne-s ont la possibilité de s'exprimer, leurs besoins sont plus susceptibles d'être reflétés dans les politiques de sécurité et les gouvernements et le secteur privé sont tenus de rendre des comptes. Les partenariats entre la société civile et les gouvernements peuvent donner une précieuse opportunité d'entretenir des échanges et un dialogue constructifs sur l'adoption d'une approche plus humaine de la sécurité. Toutefois, outre l'implication d'OSC professionnalisées et formalisées, il est urgent de reconnaître et de valoriser la diversité des acteurs et actrices de la société civile et d'intégrer des groupes moins institutionnalisés, comme les organisations communautaires, les associations informelles et les mouvements sociaux. Comme l'explique ce document d'information, conflits, fragilité et instabilité affectent et restreignent l'espace civique de manières spécifiques. Cela est particulièrement vrai quand il s'agit de problématiques politiques et très sensibles, comme l'inclusivité des processus de RSS et de sécurité. Toutefois, dans de nombreux cas, les OSC locales et nationales du continent africain disposent d'approches et de mécanismes leur permettant de gérer ces restrictions de manière stratégique, d'ouvrir l'espace civique et de se refaire une place dans les conversations au sujet des problématiques de sécurité. Bien souvent, cependant, les acteurs et actrices de la société civile locale et nationale n'ont pas les capacités d'y parvenir tou-te-s seul-e-s. Les organisations internationales, les bailleurs et d'autres parties prenantes doivent les aider à influencer de manière plus efficace les autorités nationales pour promouvoir une approche plus inclusive et humaine de la sécurité dans les contextes où l'espace civique se rétrécit en Afrique. Les recommandations de politiques ci-après offrent quelques pistes de réflexion.

## RECOMMANDATIONS POUR L'UNION AFRICAINE ET LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

- **Renforcer les mécanismes institutionnels tels que l'ECOSOCC et mettre en œuvre la formule de Livingstone pour une participation significative d'OSC diverses**, dont les organisations de femmes et de jeunes, dans les évaluations des besoins, le développement, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des cadres d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité régionaux et de l'Union africaine.
- **Établir et/ou renforcer les secrétariats des OSC au niveau des Communautés économiques régionales** afin de concrétiser les demandes de la société civile et de stimuler leur participation dans les processus de développement et de mise en œuvre des politiques régionales relatives à la RSS. Développer la compréhension de l'importance des OSC chez les États-membres. Créer et/ou renforcer les plateformes régionales à l'attention des OSC afin de faciliter leurs interactions avec les Communautés économiques régionales et l'Union africaine.
- **Développer des mécanismes visant à soutenir les États-membres** et la participation significative des OSC, dont les organisations des femmes, aux structures de sécurité nationales, conformément au cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine et à la formule de Livingstone.
- **Soutenir la société civile dans toute sa diversité pour lui permettre de se réapproprier les espaces restreints**, en s'imposant et en remettant activement en

question les législations des États-membres qui restreignent l'espace civique. Pour assurer le succès du Programme 2030 de l'Union africaine, la société civile doit être soudée et active<sup>129</sup>.

## RECOMMANDATIONS POUR LES ONG INTERNATIONALES

- **Militer pour l'appropriation locale et soutenir les liens entre initiatives locales, bailleurs de fonds internationaux et autres parties prenantes**, notamment par la mise en place de canaux de communication directs afin de porter le plaidoyer des OSC locales et nationales en matière de sécurité inclusive. Malgré le fait que l'appropriation locale ait été reconnue comme une condition primordiale de la RSS, les organisations internationales ont souvent plus de poids dans la mise en œuvre des programmes, du fait notamment de flux de financements qui maintiennent les déséquilibres de pouvoir. Cependant, pour renforcer les capacités d'influence de la société civile dans les environnements fragiles et affectés par des conflits, appropriation locale et partenariats équitables doivent être considérés comme des principes fondateurs. Cela implique l'inclusion d'organisations communautaires plus petites ou moins institutionnalisées, d'initiatives menées par les femmes et les groupes de jeunes, mais aussi le renforcement des liens entre initiatives locales et bailleurs de fonds internationaux, tout en évitant les situations où les initiatives locales sont isolées ou déconnectées des processus nationaux. Les capacités des organisations et réseaux locales/aux en matière de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, et de suivi des actions des acteurs et actrices du secteur de la sécurité, doivent être renforcées.
- **Militer pour que l'espace civique promeuve des processus de RSS et de paix inclusifs dans les pays où les autorités sont répressives**, en particulier dans les cas où les OSC et militant-e-s à l'échelle locale et nationale font face à des menaces, des intimidations, du harcèlement en raison de leur genre ou des arrestations arbitraires, et sensibiliser les bailleurs au rôle essentiel de la société civile locale et nationale dans l'adoption d'une approche humaine de la sécurité.

## RECOMMANDATIONS POUR LES BAILLEURS ET LES PARTIES PRENANTES INTERNATIONALES

- **Offrir un soutien systématique et diplomatique à la société civile locale et nationale**. Par exemple, réaliser **un investissement à long terme et flexible** dans la société civile locale et nationale, notamment pour le renforcement des capacités, en soutenant la création d'alliances et de partenariats et en promouvant la confiance par le renforcement de la compréhension et du respect mutuel-le-s entre les OSC, dont les groupes de femmes, et les entités gouvernementales et/ou instances réglementaires. Cela passe également par **un soutien politique et la protection en période de crise**, en particulier quand les OSC sont menacées par les autorités ou des groupes armés.
- Engager la discussion avec les gouvernements et **utiliser leur influence en faveur de l'espace civique**, en leur montrant que les OSC locales et nationales en particulier relaient les besoins et les voix des communautés. Veiller à ce que les ressources financières bénéficient à des organisations locales et nationales diverses et soient principalement investies dans celles-ci.
- **Aider les OSC à développer des stratégies d'influence en faveur de la RSS adaptables et caractérisées par une intégration transformatrice des dimensions de conflit et de genre**, avec des campagnes numériques et des ressources numériques liées à la protection, et mettre en place des bonnes pratiques pour la mise

en œuvre de ces stratégies. **Faciliter la conception de processus de RSS spécifiques au contexte, inclusifs et caractérisés par une intégration des questions de genre par les institutions nationales et régionales**, soutenus au niveau local et basés sur les besoins des communautés, et œuvrer à faire évoluer les relations de pouvoir et les stéréotypes de genre.



Yagana, 20 ans, attend la distribution de l'aide dans un quartier informel de réfugié-e-s et de Nigérien-ne-s déplacé-e-s à la suite des attaques violentes de Boko Haram près de Diffa, au Niger. Les actes violents de Boko Haram et les opérations militaires visant à les contrer ont forcé quelque 2,6 millions de personnes à fuir la région du bassin du Tchad. Crédit photo : Sam Tarling/Oxfam.

## NOTES

- 1 Voir encadré 4, p. 8.
- 2 Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. (2018). United Nations Human Rights Report 2018. Dernière consultation le 5 mai 2020, sur la page <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/OHCHRreport2018.pdf>
- 3 Amnesty International. (2019). Africa 2019. Dernière consultation le 5 mai 2020, sur la page <https://www.amnesty.org/en/countries/africa/report-africa>
- 4 S. Pelham, P. Chetcuti, M. Truscott et F. Smyth. (2020). Conflits en période de coronavirus : Pourquoi un cessez-le-feu mondial pourrait offrir une fenêtre d'opportunité pour une paix inclusive et initiée localement. Oxford : Oxfam International. Dernière consultation le 17 mai 2020, sur la page <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620983/bp-conflict-coronavirus-global-ceasefire-120520-fr.pdf>, p. 14. DOI : 10.21201/2020.6058.
- 5 F. Bethke et J. Wolff. (2020). COVID-19 as a Threat to Civic Spaces Around the World. Francfort-sur-le-Main : Peace Research Institute Frankfurt et Leibniz-Institut Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://blog.prif.org/2020/04/01/covid-19-as-a-threat-to-civic-spaces-around-the-world/> ; International Center for Not-For-Profit Law (ICNL). (2020). COVID-19 Civic Freedom Tracker. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://www.icnl.org/covid19tracker/>
- 6 S. Pelham, P. Chetcuti, M. Truscott et F. Smyth. (2020). Conflits en période de coronavirus, p. 18.
- 7 Depuis 2017, l'ASSN et Oxfam travaillent ensemble à la promotion de la mobilisation de la société civile sur le thème de la réforme du secteur de la sécurité, aux niveaux national et régional, au moyen de formations, d'activités de plaidoyer et en créant des alliances.
- 8 D. Trachsler. (2011). Sécurité humaine: genèse, débats, tendances. Zurich : Center for Security Studies. Dernière consultation le 17 mai 2020, sur la page <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSS-Analysen-90-FR.pdf>, p. 1.
- 9 Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)/Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité (ISSAT). (2012). La RSS en bref : Manuel de formation : Introduction à la réforme du secteur de la sécurité. Dernière consultation le 4 mai 2020, sur la page <https://issat.dcaf.ch/fre/download/2970/788571/LA%20RSS%20EN%20BREF%205.4%202014-07-17%20-%20low%20res%20for%20website.pdf>, pp. 1–3.
- 10 OCHA. (2020). République centrafricaine. Aperçu des mouvements de population. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ocha\\_car te\\_deplacement\\_fr\\_may\\_2020.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ocha_car te_deplacement_fr_may_2020.pdf)
- 11 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2016). États de fragilité 2016 : Comprendre la violence. Paris : OECD Publishing. Dernière consultation le 2 juin 2020, sur la page [https://www.oecd-ilibrary.org/development/etats-de-fragilite-2016\\_9789264269996-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/etats-de-fragilite-2016_9789264269996-fr), pp. 38-40.
- 12 Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA). (2019). L'ONU appelle à un financement humanitaire d'urgence et à la protection des civils en République centrafricaine. Bangui. Dernière consultation le 17 mai 2020, sur la page [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Communique%20de%20presse\\_Visite%20ASG%20en%20RCA\\_04092019.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Communique%20de%20presse_Visite%20ASG%20en%20RCA_04092019.pdf), p. 1.
- 13 Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). (2018). Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office of the High Commissioners for Human Rights' Compilation Report, Universal Periodic Review, 3rd Cycle, 31st Session, Central African Republic. Dernière consultation le 17 mai 2020, sur la page <https://www.refworld.org/pdfid/5b56e2c47.pdf>, p. 2.
- 14 Bureau OCHA de l'ONU. (2019). Rapport Annuel : Plan de Réponse Humanitaire 2018 – République centrafricaine. Préparé par le groupe de Coordination Inter-cluster à l'attention de l'Équipe Humanitaire Pays. Dernière consultation le 17 mai 2020, sur la page [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/03/Rapport-annuel-2018\\_final-08032019\\_2.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/03/Rapport-annuel-2018_final-08032019_2.pdf), p. 25.
- 15 HCR. (2018). Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office of the High Commissioners for Human Rights' Compilation Report, pp. 2-3.
- 16 PAX. (2013). Human Security first: A Human Security approach to the post-2015 Development Agenda. Dernière consultation le 18 mai 2020, sur la page <https://www.paxforpeace.nl/publications/all-publications/human-security-first>, p. 4.
- 17 H. Myrtilinen. (2019). Gender and Security Toolkit: Security Sector Governance, Security Sector Reform and Gender. Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève, ONU Femmes et OSCE. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page [https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit\\_Tool-1%20EN%20FINAL\\_2.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSToolkit_Tool-1%20EN%20FINAL_2.pdf), p. 5.
- 18 Les identités de genre entrent en intersection avec d'autres facteurs (par exemple, l'âge, l'origine ethnique, la couleur de peau et l'orientation sexuelle) et influencent le type et les degrés de vulnérabilité auxquels est confrontée une personne, notamment les menaces pesant sur sa sécurité et le degré de sécurité et d'insécurité.

- 19 A. Kangas, H. Haider et E. Fraser (2014). *Gender: Topic Guide*. Birmingham : GSDRC, University of Birmingham. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page <https://gsdrc.org/wp-content/uploads/2015/07/gender.pdf>, p. 94.
- 20 N. Ansorg et E. Gordon (2019) *Co-operation, Contestation and Complexity in Post-Conflict Security Sector Reform*. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 13(1), 2–24.
- 21 Conseil de sécurité de l'ONU. (2000). *Resolution 1325*. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1325>
- 22 DCAF/ISSAT. (2012). *La RSS en bref*, p. 5.
- 23 Ibid. p. 28.
- 24 L. Nathan. (2008). *The Challenge of Local Ownership of SSR: From Donor Rhetoric to Practice*. Dans : T. Donais (édition). (2008). *Local Ownership and Security Sector Reform*. Genève : DCAF. Dernière consultation le 8 mai 2020, sur la page <https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/LocalOwnershipandSSR1.pdf>, pp. 20–21
- 25 Union africaine. (2013). *Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <http://www.peaceau.org/uploads/ua-cadre-d-orientation-sur-la-reforme-du-secteur-de-la-securite.pdf>, p. 3 ; DCAF/ISSAT. (2012). *La RSS en bref*, p. 1.
- 26 Union africaine. (2013). *Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité*, p. 6.
- 27 Conseil de sécurité de l'ONU. (2014). *Resolution 2151*. Dernière consultation le 4 mai 2020, sur la page <http://unscr.com/en/resolutions/doc/2151>, p. 4.
- 28 Voir « Section H : Rôle de la société civile africaine dans la réforme du secteur de la sécurité » dans : Union africaine. (2013). *Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité*, p. 32 ; A. Loada et O. Moderan. (2015). *Le rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité*. Dans : O. Moderan. (2015). *Boîte à Outils pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest*. Genève : DCAF. Dernière consultation le 15 mai 2020, sur la page <https://issat.dcaf.ch/fre/download/104807/1875948/SSRG-West-Africa-Toolkit-Tool-6-FR.pdf>
- 29 Voir « Section H : Rôle de la société civile africaine dans la réforme du secteur de la sécurité » dans : Union africaine. (2013). *Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité*, pp. 32-33.
- 30 E. Gordon. (2019). *Gender and Defence Sector Reform: Problematizing the Place of Women in Conflict-Affected Environments*. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 13(1), 75–94, p. 76.
- 31 D. Trachsler. (2011). *Sécurité humaine: genèse, débats, tendances*, p. 1 ; K. Svensson. (2007). *Human Security as Inclusive Security: Gender, Epistemology and Equality*. *African Security Studies* 16(2), 1–13, p. 4.
- 32 N. Ansorg et E. Gordon. (2019). *Co-operation, Contestation and Complexity in Post-Conflict Security Sector Reform*. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 13(1), 2–24, p. 6.
- 33 E. Gordon. (2019). *Gender and Defence Sector Reform*, pp. 85, 87-88.
- 34 Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). (2015). *Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan*. Addis-Abeba : IGAD. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page [https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/final\\_proposed\\_compromise\\_agreement\\_for\\_south\\_sudan\\_conflict.pdf](https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/final_proposed_compromise_agreement_for_south_sudan_conflict.pdf) ; IGAD. (2018). *Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan (R-ARCSS)*. Addis-Abeba : IGAD. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.dropbox.com/s/6dn3477q3f5472d/R-ARCSS.2018-i.pdf?dl=0>
- 35 M. Tadesse. (2019). *Securing a Space: Civil Society Influencing of Peace Agreements in South Sudan*. Accra : African Security Sector Network (ASSN). Disponible sur demande, p. 13.
- 36 E. Soma. (2020). *Our Search for Peace: Women in South Sudan's National Peace Processes, 2005–2018*. Dernière consultation le 5 mai 2020, sur la page <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620930/rr-women-south-sudan-peace-processes-300120-en.pdf?sequence=1>, p. 32. DOI : 10.21201/2020.5525
- 37 South Sudan Action Network on Small Arms (SSANSA). (2014). *SSANSA with More Than 30 Other Organizations Call for Immediate Arms Embargo on South Sudan*. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page <https://ssansa.net/2017/04/09/ssansa-with-more-than-30-other-organizations-call-for-immediate-arms-embargo-on-south-sudan>
- 38 CIVICUS. *South Sudan*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://monitor.civicus.org/country/south-sudan>
- 39 Knowledge Platform Security and Rule of Law (KPSRL). (2020). *Civil Society, Democratisation, and the Closing of Civic space - Experiences from South Sudan*. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://www.kpsrl.org/blog/civil-society-democratisation-and-the-closing-of-civic-space-experiences-from-south-sudan>

- 40 Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2018). *Report on the Right to Freedom of Opinion and Expression in South Sudan since the July 2016 Crises*. Dernière consultation le 15 mai 2020, sur la page [https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/unmiss-ohchr\\_freedom\\_of\\_expression\\_report\\_-\\_final\\_amendment.pdf](https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/unmiss-ohchr_freedom_of_expression_report_-_final_amendment.pdf), p. 23.
- 41 Ibid. pp. 2, 13.
- 42 M. Tadesse. (2019). *Securing a Space*, p. 16.
- 43 E. Soma. (2020). *Our Search for Peace: Women in South Sudan's National Peace Processes, 2005–2018*, pp. 29, 40.
- 44 M. Tadesse. (2018) *CSOs, SJSR Programmes and Lessons Learned in the Republic of South Sudan*. Accra : ASSN. Disponible sur demande.
- 45 Voir par exemple : Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Norvège. (2017). *Troika Statement on Peace Process in South Sudan*. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page <https://www.regjeringen.no/en/aktuelt/troika171130/id2580409>
- 46 Aussi connu sous le sigle JAS (*Jamat Ahl al-Sunna li-I Dawah wal Jihad*).
- 47 S. Djeka et N. Bagayoko. (2020). *Économie politique du secteur de la sécurité au Niger : Répertoire et analyse des acteurs et institutions*. ASSN. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <http://africansecuritynetwork.org/assn/assn-conducts-study-on-security-in-niger>, p. 8.
- 48 Ibid., p. 7.
- 49 Publish What You Pay (PWYP). (2020). *Niger – Le Comité de Pilotage Afrique de PCQVP condamne fermement l'arrestation et les charges portées contre Ali Idrissa dans un contexte de répression sans relâche de la société civile*. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://www.pwyp.org/fr/pwyp-news/niger-cpa-pcqvp-condamne-arrestation-charges-contre-ali-idrissa/>
- 50 DCAF/ISSAT. (2018). *Note d'information de l'ISSAT sur la réforme du secteur de la sécurité au Niger*. Dernière consultation le 4 mai 2020, sur la page <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library2/Country-Profiles/Note-d-information-de-l-ISSAT-sur-La-reforme-du-secteur-de-la-securite-au-Niger>
- 51 S. Djeka et N. Bagayoko. (2020). *Économie politique du secteur de la sécurité au Niger*, p. 42.
- 52 N. Bagayoko (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 53 S. Djeka et N. Bagayoko. (2020). *Économie politique du secteur de la sécurité au Niger*, p. 42.
- 54 Pour plus d'informations, voir : L. Aminou. (2020). *Cartographie des organisations de la société civile nigérienne intervenant dans la réforme du secteur de la sécurité*. ASSN. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <http://africansecuritynetwork.org/assn/assn-maps-nigerien-civil-society-organizations-involved-in-security-sector-reforms>.
- 55 Ibid. p. 22.
- 56 S. Youssoufou. (2019a). *Gouvernance du secteur de la sécurité : les organisations de la société civile outillées en la matière*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://levenementniger.com/gouvernance-du-secteur-de-la-securite-les-organisations-de-la-societe-civile-outillees-en-la-matiere> ; S. Youssoufou. (2019b). *Entretien avec Dr Niagalé Bagayoko, présidente du Réseau Africain Security Sector Network*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://levenementniger.com/entretien-avec-dr-niagale-bagayoko-presidente-du-reseau-africain-security-sector-network>
- 57 N. Bagayoko (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 58 S. Djeka et N. Bagayoko. (2020). *Économie politique du secteur de la sécurité au Niger*, p. 43.
- 59 Ibid.
- 60 CIVICUS. (2020). *People Power Under Attack*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://civicus.contentfiles.net/media/assets/file/GlobalReport2019.pdf>, p. 16 ; Freedom House. (2019). *The Spread of Anti-NGO Measures in Africa: Freedoms Under Threat*. Dernière consultation le 15 mai 2020, sur la page <https://freedomhouse.org/report/special-report/2019/spread-anti-ngo-measures-africa-freedoms-under-threat>
- 61 Conclusions de l'événement organisé en février 2020 par Oxfam et l'ASSN et hébergé par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.
- 62 HRW. (2020). *Burundi : Des journalistes condamnés à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités*. Dernière consultation le 15 mai 2020, sur la page <https://www.hrw.org/fr/news/2020/02/04/burundi-des-journalistes-condamnes-lissue-dun-proces-entache-dirregularites>
- 63 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.

- 64 CIVICUS. (2020). *People Power Under Attack*, p. 17 ; Human Rights Watch (HRW). (2020). *Somalia: Events of 2019*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/somalia>
- 65 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 66 M. Ahmed. (2019). *SSR Needs Assessment of Somaliland Civil Society Organizations*. Accra : ASSN. Disponible sur demande, p. 20.
- 67 Ibid. p. 16 ; Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 68 M. Ahmed. (2019). *SSR Needs Assessment of Somaliland Civil Society Organizations*, p. 2.
- 69 Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). (2019). *Ethiopia: A New Era for Human Rights Organizations?* Communiqué de presse commun de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, du Conseil des droits de l'homme d'Éthiopie, de l'Association for Human Rights in Ethiopia et du Consortium of Ethiopian Rights Organizations. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/ethiopia-a-new-era-for-human-rights-organisations>
- 70 A. Buyse. (2018). *Squeezing Civic Space: Restrictions on Civil Society Organizations and the Linkages with Human Rights*. *The International Journal of Human Rights*, 22(8), 966–988, p. 973.
- 71 Ibid. p. 971.
- 72 CIVICUS. (2018). *Niger: This 25 May Marks Two Months in Detention of 26 Activists and Civil Society Members*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/3182-niger-this-25-may-marks-two-months-in-detention-of-26-activists-and-civil-society-members>
- 73 A. Buyse. (2018). *Squeezing Civic Space*, p. 976.
- 74 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 75 HRW. (2020). *Burundi : Events of 2019*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/burundi>
- 76 Amnesty International. (2020). *Burundi. Les ONG ne doivent pas être contraintes à divulguer l'appartenance ethnique de leur personnel*. Dernière consultation le 15 mai 2020, sur la page <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/02/burundi-drop-demand-on-international-ngos-to-disclose-ethnic-identity-of-employees/>
- 77 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 78 E. Soma. (2020). *Our Search for Peace: Women in South Sudan's National Peace Processes, 2005–2018*, p. 6.
- 79 M. Bastick et T. Whitman. (2013). *Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité*. Washington, D.C. : The Institute for Inclusive Security et DCAF. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.inclusivesecurity.org/publication/a-womens-guide-to-security-sector-reform/>, pp. 1, 10, 14.
- 80 Conclusions de l'événement de février 2020 ; Oxfam en Somalie (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 81 M. Bastick et T. Whitman. (2013). *Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité*. Op, cit. p. 14
- 82 A. Justen et C. Rolf. (2018). *Prevention and Peacebuilding in the Context of Shrinking Space*. Note n° 13. Bonn : Working Group on Peace and Development (FriEnt). Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.frient.de/en/publications/document/prevention-and-peacebuilding-in-the-context-of-shrinking-space-3>, p. 4.
- 83 M. Stephen. (2017). *Partenariats en situations de conflit : Impact des conflits violents sur la société civile locale et réponse des partenaires internationaux*. Oxford : Oxfam et International Alert. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/partnerships-in-conflict-how-violent-conflict-impacts-local-civil-society-and-h-620359>, p. 11.
- 84 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 85 Amnesty International. (2019). *Somaliland. La censure, le harcèlement et les poursuites contre les détracteurs du gouvernement s'intensifient*. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/07/somaliland-escalating-censorship-harassment-and-prosecution-of-government-critics/>
- 86 Committee to Protect Journalists (CPJ). (2018). *Somaliland journalist detained without charge*. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://cpi.org/2018/02/somaliland-journalist-detained-without-charge.php>

- 87 CPJ. (2020). *Somaliland court sentences journalist Abdirahman Mohamed Hiddig to 21 months in prison*. Dernière consultation le 10 mai 2020, sur la page <https://cpj.org/2020/01/somaliland-court-sentences-journalist-abdirahman-m.php>
- 88 A. Justen et C. Rolf. (2018). *Prevention and Peacebuilding in the Context of Shrinking Space*, p. 4.
- 89 Ibid. p. 2.
- 90 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 91 Ibid.
- 92 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 93 Ibid.
- 94 S. Pelham. (2020). *Born to Lead: Recommendations on Increasing Women's Participation in South Sudan's Peace Processes*. Dernière consultation le 6 mai 2020, sur la page <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/born-to-lead-recommendations-on-increasing-womens-participation-in-south-sudans-620934>, p. 13. DOI : 10.21201/2020.5518
- 95 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock: Review of Humanitarian Capacities, Power Relations and Localization in the Somali Humanitarian System*. Hargeisa : Oxfam en Somali, p. 64.
- 96 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s ; Oxfam en Somalie (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 97 M. Stephen (2017). *Partenariats en situations de conflit*, p. 12.
- 98 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock*, pp. 6, 36 ; Participant-e-s à un atelier au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 99 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock*, p. 70 ; Participant-e-s à un atelier au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 100 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock*, p. 72 ; Participant-e-s à un atelier au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 101 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 102 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock*, p. 20.
- 103 Pour en savoir plus, voir M. van Dorp. (2016). *Fragile! Handle with Care: Multinationals and Conflict Lessons from SOMO's Multinational Corporations in Conflict-Affected Areas programme*. Amsterdam : Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO). Dernière consultation le 2 juin 2020, sur la page <https://www.somo.nl/fragile-handle-care-multinationals-conflict/>
- 104 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 105 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 106 Voir par exemple ASSN. (2013). *Workshop on Draft Operational Guidance Notes for AU SSR Policy Framework*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <http://africansecuritynetwork.org/assn/ogn-validation-workshop> ; ASSN. (2016). *OGN Validation Workshop*. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <http://africansecuritynetwork.org/assn/workshop-on-draft-operational-guidance-notes-for-au-ssr-policy-framework>
- 107 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 108 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 109 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 110 Ibid.
- 111 M. Stephen (2017). *Partenariats en situations de conflit*, p. 12.
- 112 M. Ahmed. (2019). *Mapping Somaliland CSOs Engagement on SSR*. Accra : ASSN. Disponible sur demande, p. 12 ; Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s ; Oxfam en Somalie (2020). Correspondance avec les auteur-e-s.
- 113 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.
- 114 Ibid.
- 115 Conclusions de l'événement de février 2020.
- 116 M. Tadesse. (2019). *Securing a Space*, p. 12.
- 117 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.

118 Ibid.

119 Conclusions de l'événement de février 2020.

120 Ibid.

121 Ibid.

122 F. Almansa. (2020). *Breaking the Localization Deadlock*, p. 23.

123 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.

124 C. Safier, S. Wakefield, R. Harvey et R. Rewald. (2019). *Guide d'Oxfam pour le travail d'influence féministe*. Oxfam. Dernière consultation le 3 juin 2020, sur la page [https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file\\_attachments/oxfams\\_guide\\_to\\_feminist\\_influencing\\_french.pdf](https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/file_attachments/oxfams_guide_to_feminist_influencing_french.pdf), p. 13. Voir également C. Watson, H. Wright et H. Groenewald. (2016). *Toolkit: Gender Analysis of Conflict*. Saferworld. Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/1076-gender-analysis-of-conflict>

125 K. Barnes et P. Albrecht. (2008). *Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité» : Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile*. Genève : DCAF, OSCE/BIDDH et INSTRAW. Dernière consultation le 3 juin 2020, sur la page <https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Dossier09.pdf>, p. 4.

126 Pour en savoir plus, voir Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (2016). *Cadre de politique de la CEDEAO pour réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité*. Dernière consultation le 8 mai 2020, sur la page <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2018/08/ecowas-policy-framework-on-ssrg-french-adopted.pdf> ; N. Bagayoko. (2020) *Étude de référence sur l'état d'avancement de la gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et l'inclusion de la société civile dans les processus de réforme des systèmes de sécurité (RSS) au Nigeria, au Mali, au Cameroun et dans l'espace élargi de la CEDEAO*. Sénégal : Friedrich-Ebert-Stiftung. Dernière consultation le 8 mai 2020, sur la page <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/16759.pdf>, pp. 17-25.

127 Conclusions de l'événement de février 2020.

128 Participant-e-s à un atelier en Somalie/au Somaliland (2020). Entretiens avec les auteur-e-s.

129 D. Assogbavi (2015). *Can the Closing Space for CSOs in Africa be Reopened?* *Great Insights Magazine*, 4(3). Dernière consultation le 3 mai 2020, sur la page <https://ecdpm.org/great-insights/rising-voices-africa/can-closing-space-csos-africa-reopened>



## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 66 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

## ASSN

Formé en 2003, l'African Security Sector Network (ASSN) est un réseau panafricain d'expert-e-s et d'organisations qui œuvrent pour le progrès ainsi que pour l'efficacité et la gouvernance démocratique des secteurs de la sécurité en Afrique. Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.africansecuritynetwork.org/assn/>

## KPSRL

Le réseau Knowledge Platform Security & Rule of Law rassemble des expert-e-s qui travaillent sur la génération, le partage, la vérification et l'application des données probantes dans le domaine de la sécurité et de l'État de droit. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.kpsrl.org/>

